This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ÉTAT

DES MANUSCRITS LATINS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

AU 1er AOUT 1871.

CHAPITRE I.

COMPOSITION GÉNÉRALE DU FONDS LATIN.

Le fonds latin de la Bibliothèque nationale consiste en 19618 volumes, qui sont cotés du n° 1 au n° 18613, et qui forment six séries distinctes, savoir :

I. Ancien fonds, constitué vers 1740 et comprenant 9826 volumes cotés 1-8822. Le catalogue en a été publié en 1744 et remplit deux volumes in-folio.

II. Série constituée en 1862, et comprenant 2682 volumes, cotés 8823-11503. La plupart de ces volumes avaient auparavant fait partie des deux fonds connus sous la dénomination de supplément latin et de fonds des cartulaires. L'inventaire en a été publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 5e série, tomes III et IV, et dans un fascicule à part (Paris, 1863, in-8° de 127 pages).

III. Série constituée en 1865, et comprenant 2728 volumes cotés 11504-14231. Tous ces volumes étaient venus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. L'inventaire en a été publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 6e série, tomes I, III et IV, et dans un fascicule à part (Paris, 1868, in-8° de 132 pages).

Digitized by Google

IV. Série constituée en 1867, et comprenant 944 volumes cotés 14232-15175. Tous ces volumes étaient venus de l'abbaye de Saint-Victor. L'inventaire en a été publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes, 6e série, tome V, et dans un fascicule à part (Paris, 1869, in-8° de 79 pages).

V. Série constituée en 1868, et comprenant 1542 volumes cotés 15176-16718. Tous ces volumes étaient venus de la Sorbonne. L'inventaire en a été publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes, tome XXXI, et dans un fascicule à part (Paris, 1870, in-8° de 77 pages).

VI. Série constituée en 1868 et comprenant 1895 volumes cotés 16719-18613. Ces volumes avaient fait partie du fonds de Notre-Dame de Paris et de divers petits fonds entrés pour la plupart à la Bibliothèque au moment de la Révolution. L'inventaire en a été publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes, tome XXXI, et dans un fascicule à part, dont les présentes observations forment le complément.

A ces six séries définitivement constituées et qui n'ont reçu depuis leur constitution et ne doivent recevoir dans l'avenir aucune modification, il faut ajouter une série en cours de formation, dans laquelle viennent prendre place les manuscrits latins dont la Bibliothèque s'enrichit journellement, soit par voie d'acquisition, soit par suite de dons, soit de toute autre manière. Au 1er août 1871 on comptait dans le fonds latin des nouvelles acquisitions 87 volumes, dont l'inventaire sera donné plus loin, chapitre V.

En réunissant les 87 volumes du fonds des nouvelles acquisitions aux 19618 volumes des six séries du fonds latin, on arrive à un total de 19705; mais ce chiffre est un peu trop fort; il suppose la présence à la Bibliothèque :

1° de 41 volumes de l'ancien fonds, qui ont été perdus ou volés à une époque plus ou moins ancienne, mais antérieure à l'année 1848. Vingt-deux de ces volumes se trouvent aujourd'hui, soit en entier, soit par fragments, dans la collection Barrois, chez le comte d'Ashburnham en Angleterre [1].

1. Voyez mes *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois* (Paris, 1866, in-8° de 72 p. Extrait de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 6e série, t. II). Aux volumes dont j'ai parlé dans cet opuscule, il faut probablement ajouter le n° 4364 du fonds latin qui, si je ne me trompe, doit être identifié avec le n° 306 de la collection Barrois.

Digitized by Google

2° de six volumes de l'ancien fonds et du supplément latin, dont la Bibliothèque a été dépouillée par un décret du 15 février 1852 au profit du musée des Souverains, et que le Louvre ne nous a pas encore rendus.

3° de cinq volumes portés au catalogue du supplément latin ou au catalogue du fonds des cartulaires et qui ont été compris dans la deuxième série, encore bien qu'ils fussent en déficit quand cette seconde série a été constituée.

4° de 32 volumes de la deuxième série qui ont été remis à la direction des Archives, en 1862, conformément à un arrêté du ministre d'État du 19 avril 1862.

5° de la copie complète de la collection des chartes poitevines de Dom Fonteneau, copie dont nous n'avons encore que 23 volumes et dont six volumes restent encore à exécuter.

Le nombre des manuscrits latins présents sur les rayons de la Bibliothèque au 1er août 1871 s'élève donc à 19615, sans compter, bien entendu, les manuscrits latins compris dans plusieurs collections que, d'une part, on ne pouvait morceler parce que chacune d'elles forme un tout complet et indivisible, et que, d'autre part, on ne pouvait rattacher ni au fonds latin ni au fonds français sans s'exposer à l'inconvénient de faire figurer au fonds latin beaucoup de volumes français, ou bien au fonds français beaucoup de volumes latins.

CHAPITRE II.

SOURCES PRINCIPALES DE CHAQUE SÉRIE.

L'histoire même abrégée des bibliothèques dont les éléments ont formé les différentes séries du fonds latin dépasserait de beaucoup les limites que je dois m'imposer ici. On peut d'ailleurs consulter à ce sujet des livres spéciaux, tels que le *Mémoire historique* rédigé par l'abbé Jourdain d'après les recherches de Boivin [1], l'*Essai historique* de Le Prince [2], et, s'il m'est permis

1. En tête du *Catalogue des livres imprimez de la bibliothèque du roy. Théologie, première partie.* Paris, 1739. In-folio.

2. *Essai historique sur la bibliothèque du roi.* Paris, 1782, in-12. — Une nouvelle édition de ce petit livre a été donnée en 1856 par M. Louis Paris.

Digitized by Google

de le citer, un ouvrage publié sous les auspices de l'administration municipale de Paris, dont le tome I a paru en 1868[1]. Mais, sans entrer dans les détails, il importe de consigner ici les renseignements nécessaires pour donner une idée plus nette de la composition de chaque série.

PREMIÈRE SÉRIE : ANCIEN FONDS.

Cette série se compose des manuscrits qui se trouvaient à la Bibliothèque en 1740.

Le noyau de la collection avait été formé sous le règne de Louis XII dans le château de Blois et comprenait :

1° Les livres de Charles VIII, dont la meilleure portion venait de la bibliothèque des rois aragonais de Naples et avait été rapportée en France après la campagne de 1495.

2° Les livres qu'avaient rassemblés Louis et Charles, ducs d'Orléans, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'en 1466.

3° Les livres que Louis XII reçut, acheta ou fit exécuter, soit avant de monter sur le trône de France, soit pendant les dix-sept années de son règne.

4° Les livres que les ducs de Milan avaient rassemblés dans leur château de Pavie depuis le milieu du XIVe siècle et que Louis XII fit passer en France en 1499 ou 1500.

5° Les livres d'un puissant seigneur flamand, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

Au fonds primitif de la collection vinrent s'ajouter, depuis 1515 jusqu'en 1740, un grand nombre de volumes, et notamment :

Sous le règne de François Ier.

6° Les livres des comtes d'Angoulême, Jean le Bon et Charles, aïeul et père de François Ier.

7° Les manuscrits que le roi fit rechercher ou copier en France, en Italie et en Orient.

8° Les livres des ducs de Bourbon confisqués sur le connétable en 1523.

1. *Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale*, par L. Delisle, tome I. Paris, Impr. Imp.. 1868. In-quarto.

Digitized by Google

Sous le règne de Henri IV.

9° Les manuscrits de Catherine de Médicis, qui venaient la plupart du cardinal Nicolas Ridolfi.

Sous le règne de Louis XIII.

10° Les manuscrits de la famille Hurault, achetés en 1622, après la mort de Philippe Hurault, évêque de Chartres.

Sous le règne de Louis XIV.

11° Les manuscrits anciens de la famille Dupuy, au nombre d'environ 260.

12° Les manuscrits donnés en 1662 par le comte de Béthune, au nombre de 1923.

13° Une partie des manuscrits du libraire Raphaël Trichet du Fresne, acquis vers 1662.

14° La plupart des manuscrits de Gilbert Gaulmyn, mort en 1665.

15° Les manuscrits du cabinet de Gaston, duc d'Orléans, portés à la Bibliothèque en 1667.

16° Quelques manuscrits du surintendant Foucquet en 1667.

17° Les manuscrits fort peu nombreux que Colbert et Louvois firent acheter à l'étranger pour le roi.

18° Les manuscrits de la bibliothèque de Mazarin, au nombre de 2156, acquis par voie d'échange en 1668, et parmi lesquels se trouvaient beaucoup de volumes ayant appartenu à Peiresc, à la famille du Tillet, à Gabriel Naudé et à Alexandre Petau.

19° Les manuscrits de Jacques Mentel, acquis en 1670.

20° Les 67 manuscrits que Clément choisit en 1672 dans le couvent des Carmes de la place Maubert.

21° Quelques manuscrits légués en 1675 par Jean Ballesdens.

22° Une vingtaine de manuscrits vendus par les héritiers d'Alexandre Petau.

23° Les manuscrits de Georges Obrecht vendus en 1698 par Ulric, son petit-fils.

24° Une partie des manuscrits de Julien Brodeau, acquis en 1698 ou 1699.

25° La collection de manuscrits formée par Le Tellier, archevêque de Reims, comprenant la plupart des manuscrits de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, et beaucoup de volumes

Digitized by Google

importants tirés des abbayes de Saint-Amand et de Saint-Martin de Tournai.

26° Les manuscrits d'Antoine Faure, achetés en 1701.

27° Les manuscrits de la famille Bigot, au nombre de plus de 500, achetés en 1706.

28° Les manuscrits de Thévenot, achetés en 1712.

29° Les manuscrits rassemblés par Roger de Gaignières et donnés par lui au roi en 1711.

Pendant la première partie du règne de Louis XV.

30° Les manuscrits de Philibert de La Mare, au nombre d'environ 630, achetés en 1719.

31° Les manuscrits d'Étienne Baluze, au nombre de 957, achetés en 1719.

32° Les copies de documents relatifs au concile de Bâle, faites à Bâle de 1717 à 1724.

33° Des manuscrits liturgiques donnés par le P. Le Brun en 1725 et 1727.

34° Les manuscrits du cabinet du roi au Louvre, parmi lesquels se trouvaient de précieux volumes que le cardinal d'Amboise avait fait exécuter ou qu'il avait achetés du dernier des princes aragonais de Naples.

35° Les manuscrits de Saint-Martial de Limoges, au nombre de 204, acquis en 1730.

36° Les manuscrits de la famille de Mesmes, achetés en 1731.

37° La collection de manuscrits formée par Baluze pour Jean-Baptiste Colbert et pour le marquis de Seignelay; dans cette collection, acquise en 1732, on remarquait :

a. 75 mss. donnés à Colbert, vers 1666, par le duc de Mazarin.

b. 134 mss. qui avaient appartenu à Chandelier et qui furent achetés en 1674.

c. Des mss. donnés par le chapitre de Metz en 1675 et 1676.

d. 45 mss. anciens qui avaient appartenu à André Duchesne et qui furent donnés à Colbert en 1675 par François Duchesne.

e. Environ 500 volumes, légués par l'académicien Jean Ballesdens.

f. 60 mss. de l'abbaye de Mortemer, arrivés chez Colbert en 1677.

Digitized by Google

g. 54 mss. envoyés en 1677 par le fils d'Antoine de Mareste d'Alge.

h. 105 mss. offerts en 1678 par les chanoines de Moissac.

i. 8 mss. offerts en 1678 par l'abbesse de Fontevrault.

j. Des mss. tirés en 1678 du couvent des Jacobins de Clermont.

k. 443 mss. achetés en 1678 à la vente de M. Hardy.

l. 18 mss. envoyés en 1679 par les moines de Savigny.

m. 46 mss. tirés en 1679 de l'abbaye de Fontenay en Bourgogne.

n. 215 mss. donnés en 1679 par la duchesse de Vivonne.

o. 97 mss. donnés en 1679 par Sébastien de Guémadeuc, évêque de Saint-Malo.

p. Les mss. de Blaise, achetés en 1680.

q. Les mss. de J. A. de Thou, collection de premier ordre, en partie formée des cabinets de Pierre Pithou et de Nicolas Le Febvre, acquise par Colbert en 1680.

r. Les mss. du collége de Foix, à Toulouse, vendus en 1680, collection qui comprenait les restes de la bibliothèque du palais des papes à Avignon.

s. Beaucoup de mss. recueillis, à partir de 1680, par d'Aguesseau et Boudon, à Carcassonne, à Narbonne et sur divers points du Languedoc.

t. 49 mss. donnés en 1681 par le chapitre du Puy.

u. 104 mss. donnés en 1682 par M. de Rignac, à Montpellier.

v. 58 mss. de l'abbaye de Foucarmont, achetés en 1682.

w. 15 mss. offerts en 1682 par le corps municipal de Rouen.

x. 67 mss. de M. de Montmort, achetés en 1682.

y. 35 mss. de la bibliothèque de M. Puget, envoyés en 1683, et qui avaient primitivement appartenu au collége de Foix.

z. 87 mss. de l'abbaye de Bonport, achetés en 1683.

aa. Des mss. envoyés de Tulle au marquis de Seignelay en 1687.

bb. 49 mss. envoyés en 1690 par les carmes de Clermont.

38° Les 206 manuscrits donnés par Lancelot en 1732.

39° Les 170 manuscrits vendus ou donnés en 1733 par Châtre de Cangé.

40° Les manuscrits de l'abbé Drouin acquis en 1734.

Digitized by Google

41° Les chartes normandes vendues en 1734 par le chanoine Lescalier d'Evreux.

42° Une collection de 18 manuscrits achetés en 1736 à l'inventaire de M. de Coislin, évêque de Metz.

43° Les principaux manuscrits de l'abbé de Targny, au nombre de 128.

44° Seize manuscrits achetés en 1740 à la vente du maréchal d'Estrées.

45° Environ 200 manuscrits vendus en 1740 par le maréchal de Noailles.

Telles sont les origines des manuscrits qui forment l'ancien fonds latin, et qui, avant 1740, avaient été soumis à divers classements, savoir celui de Nicolas Rigault en 1622, celui des frères Dupuy en 1645 et celui de Nicolas Clément en 1682. De ces classements le dernier est le seul dont je doive expliquer le plan général.

Tous les manuscrits que la Bibliothèque possédait en 1682 furent classés par Clément dans une seule série, sous les n°s 1-10557. Les manuscrits orientaux reçurent les n°s 1-1800; les manuscrits grecs, les n°s 1801-3560; les manuscrits latins, les n°s 3561-6700; les manuscrits français et en diverses langues modernes, les n°s 6701-10557. Les manuscrits qui entrèrent à la Bibliothèque depuis 1682 furent portés sur l'inventaire de 1682, où ils furent intercalés au moyen de lettres et de sous-chiffres.

Vers 1735 la confusion que les intercalations avaient jetée dans l'inventaire de 1682 détermina l'administration de la Bibliothèque à assigner aux manuscrits des cotes nouvelles, moins compliquées que les cotes anciennes. On ouvrit une série particulière pour les manuscrits de chaque langue, et c'est ainsi que furent constitués plusieurs fonds de manuscrits orientaux (hébreu, syriaque, arabe, etc.), le fonds grec et le fonds latin.

La constitution des fonds orientaux, du fonds grec et du fonds latin annula la première partie de l'inventaire de 1682, c'est-à-dire les n°s 1-6700. La seconde partie (n°s 6701-10557) a subsisté jusqu'en 1860, époque à laquelle les manuscrits français compris dans cette seconde partie ont reçu un numérotage régulier (du n° 1 au n° 6167), et ont formé la première série du fonds français.

Digitized by Google

DEUXIÈME SÉRIE (nos 8823-11503) : SUPPLÉMENT LATIN ET FONDS DES CARTULAIRES.

Les manuscrits latins qui entrèrent à la Bibliothèque depuis 1740 jusqu'en 1862, soit par volumes isolés, soit par petits groupes, étaient presque tous rassemblés dans le fonds appelé supplément latin. Ce fonds, qui avait été commencé vers 1820, avait, par des accroissements successifs, atteint le n° 1901 quand on prit le parti, en 1862, de le réunir à l'ancien fonds.

A côté du supplément latin existait le fonds des cartulaires, dans lequel étaient classés les cartulaires anciens et divers recueils de chartes qui étaient arrivés à la Bibliothèque depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'en 1862. Ce fonds comprenait les cotes 1-290.

Pour former la deuxième série du fonds latin (nos 8823-11503), on a joint aux manuscrits du supplément latin et à ceux du fonds des cartulaires, plusieurs manuscrits qui n'étaient point régulièrement cotés, et un certain nombre de manuscrits latins qui avaient été par mégarde confondus avec les manuscrits français, les uns dans la dernière partie de l'inventaire de 1682 (nos 6701-10557), les autres dans le supplément français, c'est-à-dire dans le fonds où étaient enregistrés les manuscrits français entrés à la Bibliothèque isolément ou par petits groupes depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1862.

Ainsi, la deuxième série du fonds latin, comprenant 2682 articles (nos 8823-11503), a été constituée avec les éléments suivants :

2149 mss. du supplément latin.
305 mss. du fonds des cartulaires.
20 mss. qui n'avaient point été régulièrement cotés.
108 mss. compris dans la seconde partie de l'inventaire de 1682.
107 mss. du supplément français.

TROISIÈME SÉRIE (nos 11504-14231) : FONDS DE SAINT-GERMAIN.

Les collections de Saint-Germain-des-Prés, qui entrèrent à la Bibliothèque Nationale en 1795 et 1796, renfermaient les 2728 manuscrits latins qui portent aujourd'hui dans le fonds latin les

Digitized by Google

cotes 11504-14231. Ces 2728 manuscrits appartenaient à plusieurs fonds, savoir :

1° 1713 au fonds latin de Saint-Germain. Ce fonds, avant les pertes qu'il subit en 1791, consistait en 1800 manuscrits ou environ, lesquels venaient :

a. De l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain, fondée à l'époque carlovingienne, entretenue pendant tout le moyen-âge et considérablement augmentée depuis le moment où l'abbaye de Saint-Germain devint le chef-lieu de la congrégation de Saint-Maur.

b. De la bibliothèque de Corbie, dont la partie la plus importante avait été portée à Saint-Germain vers 1638.

c. De la bibliothèque de Saint-Maur-des-Fossés, dont les 146 manuscrits furent cédés à Saint-Germain en 1716.

d. De la bibliothèque du chancelier Séguier, que Henri-Charles de Cambout de Coislin, évêque de Metz, légua à Saint-Germain le 1er mai 1731.

2° 147 au fonds français de Saint-Germain, formé presque en entier de volumes de la bibliothèque et du cabinet de Séguier.

3° 118 au fonds de Harlay. Les manuscrits de la famille de Harlay, légués à Saint-Germain par Achille de Harlay en 1716, et remis à l'abbaye en 1755 par le garde des sceaux Chauvelin, qui en avait l'usufruit, ont formé jusqu'en 1864 un fonds particulier d'environ 1440 volumes, cotés 1-519.

4° 56 au fonds de Gesvres. Les manuscrits légués en 1736 à Saint-Germain par le cardinal de Gesvres ont formé jusqu'en 1864 un fonds particulier d'environ 256 volumes cotés 1-200.

5° 694 au fonds appelé Résidu de Saint-Germain. Ce fonds, composé d'environ 1506 volumes, cotés 1-1478, renfermait principalement les matériaux que les bénédictins avaient amassés en vue de leurs travaux.

QUATRIÈME SÉRIE (nos 14232-15175) : FONDS DE SAINT-VICTOR.

L'abbaye de Saint-Victor de Paris a possédé du XIIe au XVIIIe siècle une collection considérable de manuscrits, dont 1268 ou environ sont entrés à la Bibliothèque Nationale en 1796. Jusqu'en 1868 ils ont formé un fonds distinct et ont porté les cotes 1-1123. Sur ces 1268 manuscrits, 944 étaient latins. Ce sont eux qui ont

Digitized by Google

constitué la quatrième série du fonds latin, sous les nos 14232-15175.

CINQUIÈME SÉRIE (nos 15176-16718) : FONDS DE SORBONNE.

Tous les manuscrits qui se conservaient dans la maison de Sorbonne, et qui venaient, les uns d'une bibliothèque fondée au XIIIe et au XIVe siècle pour le collége de Robert de Sorbon, les autres de la bibliothèque du cardinal de Richelieu, sont arrivés à la Bibliothèque Nationale en 1796. L'ensemble de la collection consistait en 1886 volumes ou environ, cotés 1-1848. Les 1542 manuscrits latins qui s'y trouvaient ont formé la cinquième série du fonds latin, nos 15176-16718.

SIXIÈME SÉRIE (nos 16719-18613) : FONDS DIVERS.

Les éléments de la sixième série du fonds latin (nos 16719-18613) ont été principalement fournis par plusieurs petits fonds, entrés à la Bibliothèque dans le courant du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. En voici la nomenclature, avec le nombre des manuscrits latins qui s'y sont trouvés, l'époque de l'entrée à la Bibliothèque et le nombre total des volumes dont se composait chaque fonds.

Augustins (couvent des *Grands-*), 76 mss. latins. — Fonds de 115 volumes, entré en 1796.

Blancs-Manteaux (couvent des), 55 mss. latins. — Fonds de 136 volumes, entré en 1796.

Bouhier (famille) de Dijon, abbaye de Clairvaux, collége de l'Oratoire de Troyes etc., 81 mss. latins. — Fonds de 209 volumes, entré en 1804.

Capucins (couvent des) de la rue Saint-Honoré, 13 mss. latins. — Fonds de 35 volumes, entré en 1798.

Carmes (couvent des) de la rue de Vaugirard, 1 ms. latin. — Fonds de 17 volumes, entré en 1796.

Carmes de la place Maubert (couvent des), 15 mss. latins. — Fonds de 15 volumes, entré en 1796.

Célestins (couvent des), 44 mss. latins. — Fonds de 82 volumes, entré en 1796.

Compiègne (abbaye de Saint-Corneille de), 132 mss. latins. — Fonds de 212 volumes, entré en 1803.

Digitized by Google

Corbie (abbaye de), 38 mss. latins. — Fonds de 77 volumes, entré en 1803.

Cordeliers (couvent des), 114 mss. latins. — Fonds de 163 volumes, entré au moment de la Révolution.

Feuillants (couvent des), 62 mss. latins. — Fonds de 70 volumes, entré en 1798.

Gaignières (Roger de), 92 mss. latins, sans compter, bien entendu, les mss. latins que le même cabinet a fournis à la première série du fonds latin. Le fonds de Gaignières, après les démembrements qu'il avait subis au XVIIIe siècle, restait composé de 1194 volumes.

Jacobins de la rue Saint-Honoré (couvent des), 54 mss. latins. — Fonds de 117 volumes, entré en 1798.

Jacobins de la rue Saint-Jacques (couvent des), 53 mss. latins. — Fonds de 59 volumes, entré en 1798.

La Vallière (le duc de), 21 mss. latins. — Fonds composé de 247 volumes, acquis en 1784.

Merci (couvent de la), 1 ms. latin. — Fonds de 3 volumes, entré en 1796.

Minimes (couvent des), 24 mss. latins. — Fonds de 111 volumes, entré en 1796.

Missions étrangères (séminaire des), 26 mss. latins. — Fonds de 425 volumes, entré en 1796.

Navarre (collége de), 112 mss. latins. — Fonds de 124 volumes, entré en 1796.

Notre-Dame de Paris (chapitre de), 205 mss. latins. — Fonds de 306 volumes, entré en 1756.

Oratoire (maison de l'), 103 mss. latins. — Fonds de 392 volumes, entré en 1796.

Petits-Pères (couvent des), 16 mss. latins. — Fonds de 52 volumes, entré en 1798.

Récollets (couvent des), 12 mss. latins. — Fonds de 16 volumes, entré en 1798.

Saint-Magloire (séminaire de), 92 mss. latins. — Fonds de 326 volumes, entré en 1796.

Saint-Martin des Champs (prieuré de), 113 mss. latins. — Fonds de 141 volumes, entré en 1796.

Sainte-Chapelle (chapitre de la), 2 mss. latins. — Fonds de 3 volumes, entré à l'époque de la Révolution.

Outre les manuscrits latins compris dans les fonds qui viennent

Digitized by Google

d'être énumérés on a fait entrer dans la sixième série du fonds latin :

7 volumes qui avaient été indûment attribués au supplément grec.

326 volumes acquis depuis 1862 jusqu'en 1867 et qui avaient été provisoirement enregistrés dans le fonds latin des nouvelles acquisitions sous les nos 1-110, 1001-1142, 2001-2073 et 2501.

CHAPITRE III.

RAISONS QUI ONT DÉTERMINÉ LA CONSTITUTION DES CINQ DERNIÈRES SÉRIES DU FONDS LATIN.

Le classement des manuscrits latins dont j'ai rendu compte dans les paragraphes précédents, se rattache à une mesure générale prise en 1860 et qu'il est d'autant plus nécessaire d'expliquer qu'elle a été l'objet de plus d'une critique. Pour bien comprendre les opérations dont il est ici question, il faut commencer par exposer en deux mots l'état des collections que la Bibliothèque tenait en 1859 à la disposition des savants :

I. *Fonds orientaux.*

II. *Fonds grecs.*

III. *Fonds latins,* savoir :

1° ancien fonds.

2° supplément.

3° fonds des cartulaires.

IV. *Fonds français* et en diverses langues modernes, savoir :

1° Ancien fonds, composé de manuscrits dont les cotes ne formaient point une série particulière, mais appartenaient à la série générale instituée en 1682, série dont les nos 1-6700 avaient été annulés vers 1740 lors de l'établissement des fonds orientaux, du fonds grec et du fonds latin, et dont les nos 6701-10557, principalement affectés à des manuscrits français et en langues modernes, ont subsisté après 1740 parce que des circonstances imprévues empêchèrent de classer et de cataloguer les manuscrits français et en langues modernes d'après le plan qui avait été si heureusement suivi pour les manuscrits orientaux, les manuscrits grecs et les manuscrits latins.

Digitized by Google

2° Supplément.

V. *Fonds divers,* au nombre de plus de trente, dans chacun desquels étaient confondus, sans distinction de langues, les manuscrits d'une des anciennes bibliothèques dont les collections manuscrites ont été versées, en tout ou en partie, à la Bibliothèque. Tels étaient les fonds de Saint-Germain, de Saint-Victor, de la Sorbonne, de Notre-Dame, de Bouhier, etc.

VI. *Collections diverses*, dont chacune formait un tout complet et indivisible, soit qu'elle représentât le travail d'un individu ou d'une association, soit qu'elle consistât en documents plus ou moins systématiquement réunis sur une matière déterminée : Collections de Baluze, de Dupuy, de Fontanieu, etc.

VII. *Cabinet des titres.*

Ces cadres présentaient de telles anomalies et de telles irrégularités qu'il était indispensable de les réformer, en suivant l'exemple donné par nos prédécesseurs quand ils ont constitué les fonds orientaux, le fonds grec et le fonds latin, et publié ces quatre gros volumes de catalogues qui, malgré de graves imperfections, rendent tant de services au monde savant depuis plus de cent trente ans.

Avant tout, les manuscrits de l'ancien fonds français réclamaient l'application des mesures qui avaient si bien réussi pour les manuscrits latins : il fallait en former une série particulière, non-seulement parce qu'il était bizarre de faire commencer au n° 6701 les cotes d'un tel fonds, et de conserver la dernière partie (n°s 6701-10557) d'un inventaire dont les autres cotes (n°s 1-6700) étaient annulées depuis 1740, mais encore et surtout parce que les cotes de l'ancien inventaire étaient tellement compliquées et même fautives qu'un récolement présentait d'inextricables difficultés, que souvent les volumes n'étaient point replacés sur les rayons à leur place véritable, et que plus souvent encore les savants même les plus soigneux étaient exposés à commettre les plus graves erreurs dans leurs citations. Pour n'être pas accusé d'exagération, je donnerai quelques exemples de l'extravagance des cotes de l'ancien inventaire.

A la suite du n° 9350 avaient été intercalés environ 140 volumes, provenant les uns du château de Versailles, les autres du cabinet de Louvois. Ils avaient reçu des cotes hérissées de lettres et de chiffres, qui se succédaient dans un ordre très-irrégulier et très-arbitraire. Ainsi, le volume 9350. AA venait après 9350.

Digitized by Google

AB, dont il était séparé par plus de vingt numéros. Entre les volumes 9350. A. 42, 9350. A. 43, et les volumes 9350. A. 44, 9350. A. 45, se plaçaient les volumes 9350. B. 42, 9350. C. 42, 9350. D. 42.

Après le n° 8027 on avait, à diverses reprises, inséré quatre manuscrits, et comme on n'avait pas vérifié les cotes déjà employées, on avait par mégarde assigné des cotes identiques à des volumes différents : deux manuscrits d'Alain Chartier (aujourd'hui n°s 2264 et 2265 du fonds français), provenus l'un de Colbert, l'autre de Lancelot, portaient l'un et l'autre le n° 8027. 3.

L'abbé de Targny avait inscrit la cote 7498.3 sur un manuscrit de Colbert (aujourd'hui français 1374), qui renferme le roman de Parise la duchesse, et sur un manuscrit de Cangé (aujourd'hui français 1375), qui contient le roman d'Alexandre.

La cote 7937.2 était commune à deux manuscrits : l'un provenu de la famille de Mesmes (aujourd'hui français 2051) contenait un traité de métaphysique ; l'autre, provenu de la bibliothèque de Philibert de La Mare (aujourd'hui français 2053) était un manuel de déchiffrement par Gilbert Anfert.

Aussi est-il arrivé plus d'une fois que le lecteur qui avait étudié un manuscrit et qui en avait exactement noté la cote, obtenait communication d'un tout autre manuscrit quand il avait besoin de revoir le texte qu'il avait précédemment consulté.

On comprend qu'avec de pareilles cotes il était à peu près impossible de maintenir sur les rayons de la Bibliothèque l'ordre rigoureux qui seul assure l'exactitude et la rapidité des communications. Il n'était guère plus facile d'éviter des erreurs en copiant et en faisant imprimer ces cotes, et je pourrais relever, même dans les ouvrages des auteurs qui ont protesté contre le changement des anciennes cotes, beaucoup de faux renvois qui tiennent à l'omission ou à l'altération des lettres et des sous-chiffres dont les anciennes cotes étaient presque toujours accompagnées.

L'irrégularité et la complication des cotes était une première raison pour ne plus conserver la dernière section de l'inventaire de 1682. Mais elle n'était pas la seule. Avec les manuscrits français, au nombre de 6170, qui formaient la majorité dans cette section, se trouvaient mêlés, d'une part, 108 manuscrits latins, qui étaient tout à fait déplacés dans le fonds français, et,

Digitized by Google

d'autre part, 735 manuscrits italiens, 179 espagnols, 34 portugais, 20 allemands, 14 néerlandais, 6 scandinaves, 15 anglais et 4 celtes ou basques, qu'on ne pouvait guère laisser confondus avec les manuscrits français du moment où la distinction par langues était adoptée comme premier principe de classement. De là nécessité de rattacher au fonds latin les 108 manuscrits latins de la dernière section de l'inventaire de 1682, et d'établir des séries spéciales pour les manuscrits italiens et en différentes langues modernes. Mais cette double opération, si bien justifiée, ouvrait dans la dernière section de l'inventaire de 1682 des vides nombreux qui auraient rendu encore plus graves les irrégularités signalées plus haut.

C'est donc sans aucune hésitation qu'on a soumis à un nouveau numérotage les manuscrits de l'ancien fonds français et qu'on leur a appliqué en 1860 le bénéfice de la mesure adoptée vers 1740 pour les manuscrits orientaux, les manuscrits grecs et les manuscrits latins. Seulement, pour ménager de vieilles habitudes et par un excès de scrupule, on a, sauf de rares exceptions, conservé l'ordre dans lequel les manuscrits français avaient été inscrits sur l'inventaire de 1682. Ainsi a été constituée en 1860 la première série du fonds français, qui embrasse les manuscrits de l'ancien fonds, sous les n°s 1–6170.

Après la réforme de l'ancien fonds français, il fallait s'occuper du supplément français et du supplément latin. Dans l'un et dans l'autre, la complication et l'irrégularité des cotes occasionnait journellement des méprises et des lenteurs préjudiciables à la science. De plus, le supplément français renfermait beaucoup de manuscrits italiens et en diverses langues modernes, qui avaient leur place marquée à côté des manuscrits pareils fournis par la dernière section de l'inventaire général de 1682. Enfin, le fonds des cartulaires, appendice du supplément latin, n'avait aucune raison d'exister et de se développer à part; autrement, on aurait dû ouvrir des séries analogues pour les coutumes, pour les chroniques, pour les livres d'heures, pour les romans, etc. Par là se justifient les remaniements qu'ont subis le supplément français, le supplément latin et le fonds des cartulaires.

Le principe général de classement adopté depuis 1740 ne permettait guère de maintenir les fonds divers dans lesquels la distinction par langues n'était pas observée. D'ailleurs la question était tranchée d'avance. Puisque nos prédécesseurs du XVIIIe siècle

Digitized by Google

n'avaient pas trouvé à propos de laisser à part les manuscrits de Colbert, de Bigot, de Baluze, de Saint-Martial etc., il eût été difficile de ne pas appliquer le même système aux manuscrits de Notre-Dame, à ceux du duc de La Vallière, à ceux de l'abbaye de Saint-Germain etc. De plus, ces fonds n'étaient pas intacts : dans la première moitié du XIXe siècle on en avait distrait les manuscrits orientaux et les manuscrits grecs pour les insérer aux fonds orientaux et au fonds grec. Il s'y trouvait beaucoup de cotes irrégulières, la composition en était souvent très-défectueuse et plusieurs des dénominations par lesquelles on les désignait étaient de nature à induire en erreur sur l'origine de beaucoup de manuscrits. Ici encore je dois citer des exemples à l'appui de mes assertions.

Aux fonds spéciaux formés avec les manuscrits de différentes communautés de Paris appartenaient légitimement beaucoup de volumes qui avaient été insérés par mégarde dans le supplément latin et dans le supplément français. Ainsi, les principaux manuscrits de la Sainte-Chapelle occupaient les nos 466, 663, 665 et 667 du supplément latin, alors qu'il existait un fonds de la Sainte-Chapelle composé de trois volumes à peu près insignifiants. On aurait vainement cherché dans le fonds des Récollets les papiers du P. Arthur du Monstier, qui étaient les plus précieux manuscrits du fonds des Récollets de Paris : ils avaient été insérés au supplément latin sous le n° 966. Un bel exemplaire de Valère Maxime (aujourd'hui ms. français 6445), venu du couvent des Récollets, portait le n° 1550 du supplément français. On avait ainsi mis au supplément français, n° 5149, un exemplaire des Maximes des saints (aujourd'hui ms. français 13241), corrigé de la main de Fénelon, que la marquise de Crequi avait donné à la Sorbonne en 1785, et qui, par ce motif, aurait dû se trouver dans le fonds de la Sorbonne. Le fonds des Jacobins Saint-Honoré aurait dû comprendre un exemplaire des Grandes chroniques, aujourd'hui n° 6468 et 6469 du fonds français, qui formait le n° 1541 du supplément français.

Les fonds spéciaux ne comprenaient donc pas tous les manuscrits qui auraient dû en faire partie. En revanche, on y avait englobé des volumes qui s'y trouvaient tout à fait déplacés. Le n° 266 bis du fonds de Saint-Victor (aujourd'hui ms. latin 17326) n'avait jamais appartenu à l'abbaye de Saint-Victor : c'était un évangéliaire de la Sainte-Chapelle. Le n° 28 du fonds des Feuil-

Digitized by Google

lants (aujourd'hui ms. latin 17988) venait non du couvent des Feuillants, mais du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Le n° 26 bis du fonds de Navarre (aujourd'hui ms. latin 17636) avait appartenu non pas au collége de Navarre, mais à la maison de l'Oratoire. Le n° 75 du fonds des Minimes (aujourd'hui ms. latin 17955) était autrefois chez les Cordeliers et non chez les Minimes.

Sous le titre de fonds Bouhier étaient conservés environ 209 manuscrits, dont la plupart avaient appartenu à la famille Bouhier, de Dijon, mais dont un certain nombre avaient une origine toute différente : plusieurs venaient de l'abbaye de Clairvaux, d'autres du collége fondé à Troyes par François Pithou, un du chapitre de Saint-Étienne de Troyes, etc.

Il existait un fonds de Mortemart, et un autre appelé suite de Mortemart. Le premier avait été formé de manuscrits cédés à la Bibliothèque en 1819 par le duc Casimir de Mortemart; mais le second n'avait aucun rapport avec la famille de ce nom : il consistait en volumes de diverses provenances, et dont le plus grand nombre était un dernier reste de la bibliothèque et du cabinet de Colbert; le hasard avait voulu qu'à un certain moment ils fussent placés dans les armoires de la galerie Mazarine, à la suite des mss. de Mortemart, d'où la dénomination de Suite de Mortemart.

En voilà assez pour prouver que les fonds spéciaux étaient mal constitués, et qu'il y avait grand avantage à les supprimer pour mettre ensemble tous les manuscrits d'une même langue et pour leur assigner des cotes régulières qui simplifient le service et permettent de faire de fréquents et rapides récolements. La suppression des fonds spéciaux n'a d'ailleurs jamais été accomplie sans qu'on n'ait préalablement dressé des tableaux de concordance à l'aide desquels on obtient sans aucun tâtonnement la cote nouvelle qui répond à chacune des anciennes cotes.

Par suite de ces réformes, les collections que les savants ont à consulter au département des manuscrits sont aujourd'hui divisées de la manière suivante :

I. *Fonds orientaux* [1], composés comme il suit :

1. Hébreu, 1313 manuscrits, dont le catalogue a été publié en 1866, plus 7 manuscrits dans le nouveau fonds.

1. Le dénombrement des manuscrits orientaux qu'on va lire est le résultat

Digitized by Google

2. Samaritain, 11 manuscrits, dont le catalogue a été publié en 1866, plus 5 manuscrits dans le nouveau fonds.
3. Syriaque, 281 manuscrits, savoir 176 dans l'ancien fonds, et 105 dans le supplément.
4. Sabéen, 18 manuscrits.
5. Ethiopien et amharic, 157 manuscrits.
6. Copte, 106 manuscrits.
7. Arménien, 254 manuscrits, savoir 145 dans l'ancien fonds et 109 dans le supplément.
8. Géorgien, 24 manuscrits.
9. Arabe, 4517 manuscrits, savoir 1691 dans l'ancien fonds, et 2826 dans le supplément.
10. Persan, 1434 manuscrits, savoir 393 dans l'ancien fonds, et 1041 dans le supplément.
11. Turc, 1163 manuscrits, savoir 470 dans l'ancien fonds, et 693 dans le supplément.
12. Hindostani, 37 manuscrits.
13. Berbère, 12 manuscrits.
14. Sanscrit, 565 manuscrits, dont 316 en caractères dévânagari, et 249 en caractères bengali.
14 bis. Manuscrits sanscrits et autres rassemblés par E. Burnouf, au nombre de 271, plus 57 volumes imprimés ou lithographiés en Orient.
15. Indien, 118 manuscrits.
16. Tamoul, 499 manuscrits[1].
17. Télinga, canara etc., 59 manuscrits.
18. Pali, 530 manuscrits.
19. Siamois, 68 manuscrits.
20. Birman, 59 manuscrits.
21. Singhalais, 30 manuscrits.
22. Tibétain, 124 manuscrits.
23. Malais et javanais, 127 manuscrits.
24. Chinois, 4831 volumes, savoir 807 dans l'ancien fonds décrit par Fourmont, et 4024 dans le nouveau fonds.
25. Madécasse, 11 manuscrits.

d'un recolement terminé par M. Zotenberg le 24 juillet 1871.

1. Dans le dénombrement de ce fonds et de quelques uns des fonds suivants, on a compris plusieurs volumes qui viennent du cabinet de E. Burnouf et qui ont déjà été comptés plus haut sous le n° 14 bis.

Digitized by Google

26. Batta, 3 manuscrits.
27. Papyrus égyptiens, au nombre de 184.
28. Mélanges, comprenant :
    a. Papiers de divers orientalistes :
        Anquetil-Duperron, 24 volumes.
        Ariel, 50 volumes.
        Burnouf, 8 volumes.
        Champollion et autres égyptologues, 118 volumes ou portefeuilles.
        Fourmont, 45 volumes.
        Silvestre de Sacy, 14 volumes.
    b. Traductions de divers ouvrages orientaux, 234 volumes.
    c. Livres imprimés en Orient, 96 volumes.

II. *Fonds grec,* environ 4380 volumes, savoir :

1. Ancien fonds, composé d'environ 3200 volumes, cotés 1-3117 et décrits dans le tome II du *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ*;
2. Fonds de Coislin, composé de 416 volumes décrits par Montfaucon dans *Bibliotheca Coisliniana olim Segueriana;*
3. Supplément, composé de 762 volumes.

III. *Fonds latin,* 19618 volumes, formant six séries, comme il a été expliqué plus haut, chapitres I et II.

III bis. *Fonds latin des nouvelles acquisitions,* 87 volumes, dont le détail se trouvera plus loin, chapitre V.

IV. *Fonds français,* 25700 volumes, formant quatre séries, savoir :

1re série ou ancien fonds, nos 1-6170; les nos 1-3130 sont décrits dans le tome I du *Catalogue des manuscrits français,* publié en 1868.

2me série, comprenant principalement les manuscrits du supplément français, nos 6171-15369.

3me série, comprenant les manuscrits de Saint-Germain, nos 15370-20064.

4me série, comprenant les manuscrits de divers petits fonds, nos 20065-25696.

IV bis. *Fonds français des nouvelles acquisitions.* Environ 1980 volumes.

Digitized by Google

V. *Fonds en diverses langues modernes,* savoir :

1. Italien, 1631 manuscrits.
2. Espagnol, 398 manuscrits.
3. Portugais, 68 manuscrits.
4. Allemand, 242 manuscrits.
5. Néerlandais, 94 manuscrits.
6. Anglais, 65 manuscrits.
7. Scandinave, 27 manuscrits.
8. Celte et basque, 65 manuscrits.
9. Slave, 45 manuscrits.
10. Valaque, 2 manuscrits.
11. Albanais, 1 manuscrit.
12. Dialectes africains, 4 manuscrits.
13. Dialectes américains, 23 manuscrits.
14. Mexicain, 11 manuscrits.
15. Dialectes polynésiens, 1 manuscrit.

VI. *Collections renfermant des manuscrits en différentes langues,* savoir :

Première classe : Collections sur l'histoire de diverses provinces :

1. Bourgogne : papiers des bénédictins et actes originaux, 111 volumes.
2. Champagne : papiers des bénédictins et actes originaux, 154 volumes.
3. Flandre : documents envoyés à Colbert par Godefroy et divers actes originaux, 195 volumes.
4. Languedoc.
   a. Documents copiés sous la direction de Doat par l'ordre de Colbert, 258 volumes.
   b. Papiers des bénédictins et divers actes originaux, 207 volumes.
5. Lorraine : documents originaux, 1036 volumes.
6. Périgord : papiers de Prunis, de Leydet et de l'abbé Lespine, 114 volumes.
7. Picardie : papiers de D. Grenier et de divers bénédictins, auxquels ont été ajoutés beaucoup de documents originaux, 336 volumes.
8. Touraine, Maine et Anjou : papiers de D. Housseau et de

Digitized by Google

quelques bénédictins, auxquels ont été ajoutées des chartes originales, 40 volumes.

9. Vexin : recueil formé par le président Lévrier, 79 volumes.

Seconde classe : Collections diverses.

1. Baluze : travaux de ce savant et documents recueillis par lui, 399 volumes.
2. Boileau (papiers de l'abbé), 21 volumes.
3. Bréquigny (papiers de), 169 volumes.
4. Brienne : collection de copies faites sous la direction de Dupuy pour Loménie de Brienne, 362 volumes.
5. Chambre des comptes : collection de documents historiques, principalement du XIVe au XVIIe siècle; le classement n'en est pas encore terminé. Une première série comprenant 10600 chartes royales, classées par ordre chronologique, est reliée en 55 volumes.
6. Clairambault : titres scellés, mélanges et divers recueils formés par Clairambault et ayant formé le cabinet des ordres du roi, cabinet dont les débris conservés à la Bibliothèque forment environ 1200 volumes.
7. Colbert : collection connue sous la dénomination de *les cinq cents de Colbert*, 466 volumes.
8. Colbert : collection connue sous la dénomination de *Mélanges de Colbert*, 457 volumes ou boites.
9. De Camps (papiers de l'abbé) sur l'histoire de France, 127 volumes.
10. Duchesne : papiers d'André et de François Duchesne, auxquels sont joints les recueils d'Oihenart, 119 volumes.
11. Dupuy (collection des frères), 941 volumes.
12. Fontanieu (portefeuilles de), 396 volumes.
13. Joly de Fleury : collection de documents historiques et administratifs, la plupart du XVIIIe siècle; le classement n'en est pas encore terminé; environ 1150 volumes sont reliés.
14. Moreau : divers recueils sur l'histoire et l'administration de la France, rassemblés à la chancellerie par les soins de l'historiographe Moreau, 1834 volumes.
15 Parlement : extraits des archives du parlement faits au XVIIe et au XVIIIe siècle, 696 volumes.
16. Picot : documents sur l'administration de l'Inde française au XVIIIe siècle, 123 volumes.
17. Renaudot (papiers d'Eusèbe), 44 volumes.

Digitized by Google

18. Sérilly : copie d'une partie de la collection de Brienne, 243 volumes[1].

19. Visconti (papiers de), 35 volumes.

VII. *Cabinet des titres*. Environ 3710 cartons ou volumes.

L'addition des chiffres précédents conduit à un total d'environ 86000, lequel pourra bien, dans quelques années, s'élever à 90000, quand on aura terminé la mise en ordre des pièces qui sont encore imparfaitement classées.

CHAPITRE IV.

RÈGLES QUI ONT PRÉSIDÉ A LA CONSTITUTION DES CINQ DERNIÈRES SÉRIES DU FONDS LATIN.

Après cette digression, qui a montré la place que le fonds latin tient dans l'ensemble des collections du département des manuscrits, il est temps de revenir aux manuscrits latins en particulier et d'expliquer un peu plus en détail le nouveau classement qu'ils ont reçu.

Vers 1860, quand on eut reconnu l'impossibilité de conserver les fonds spéciaux et la nécessité d'en rattacher la partie latine à l'ancien fonds latin, on eut un moment la pensée de fondre dans une série unique tous les manuscrits latins contenus dans ces fonds spéciaux. Si on ne s'y arrêta pas définitivement, c'est qu'on craignit de s'engager dans une opération très-longue, qui aurait momentanément entravé les communications, et que des circonstances imprévues auraient pu interrompre avant qu'elle ne fût conduite à bonne fin. On se décida donc à partager en plusieurs séries les manuscrits qui devaient être ajoutés au fonds latin, ce qui présentait le double avantage d'arriver promptement à des résultats définitifs, quoique partiels, et de conserver les uns à côté des autres les manuscrits de bibliothèques célèbres et importantes, telles que celles de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor et de la Sorbonne. De là, formation des cinq séries particulières de manuscrits latins, qui ont été successivement ajoutées

1. Les autres volumes venus de Sérilly ont été fondus dans la quatrième série du fonds français.

Digitized by Google

à l'ancien fonds latin et qui, comme on l'a vu plus haut, répondent :

Au supplément latin,
Aux fonds de Saint-Germain,
Au fonds de Saint-Victor,
Au fonds de la Sorbonne,
A divers petits fonds.

Dans chacune de ces séries, les manuscrits ont d'abord été partagés d'après la différence des formats. On est convenu de considérer comme appartenant au petit format les volumes ayant moins de 27 centimètres de hauteur; au moyen format les volumes qui ont de 27 à 37 centimètres; au grand format les volumes qui ont de 37 à 50 centimètres; au très-grand format les volumes qui ont plus de 50 centimètres. Toutes ces mesures ont été prises sur les plats des volumes.

Les manuscrits de chaque format mis à part dans chaque série ont été classés méthodiquement, autant toutefois qu'un classement méthodique est applicable à des volumes qui très-souvent sont composés de matières fort peu homogènes. Le tableau suivant indique : 1° les divisions bibliographiques entre lesquelles ont été répartis les manuscrits; 2° les numéros du classement général auxquels le commencement de chaque division répond dans les différents formats des cinq séries.

Dans ce tableau, le premier groupe de numéros qui suit immédiatement le titre des divisions bibliographiques appartient à la série formée des manuscrits du supplément latin; le second groupe, précédé de la note *Ger.*, à la série des manuscrits de Saint-Germain; le troisième groupe, précédé de la note *Vic.*, à la série des manuscrits de Saint-Victor; le quatrième groupe, précédé de la note *Sor.*, à la série des manuscrits de la Sorbonne; le cinquième groupe, précédé de la note *Div.*, à la série des manuscrits de Notre-Dame et de divers petits fonds.

I. Bibles : 8823, 9380, 10419; | Ger. 11504, 11532, 11929; 13141; | Vic. 14232, 14395, 14770; | Sor. 15176, 15185, 15467, 16258; | Div. 16719, 16739, 17198, 17947.

II. Parties de la Bible : 8824, 8846, 9382, 10432; | Ger. 11515, 11548, 11943, 13158; | Vic. 14240, 14398, 14771; | Sor. 15186, 15478, 16269; | Div. 16755, 17200, 17959.

III. Travaux divers sur la Bible : 8852, 9398, 10441; | Ger. 11519,

Digitized by Google

11560, 11971, 13177; | Vic. 14246, 14411, 14791; | Sor. 15248, 15554, 16279; | Div. 16781, 17252, 17977.

IV. Traités sur la liturgie : 9421, 10476; | Ger. 11579, 12032, 13218; | Vic. 14277, 14444, 14808; | Sor. 15612, 16302; | Div. 16796, 17291, 17990.

V. Bréviaires, psautiers, antiphonaires, lectionnaires : 8825, 8879, 9423, 10477; | Ger. 11520, 11581, 12035, 13220; | Vic. 14279, 14810; | Sor. 15181, 15613, 16304; | Div. 16819, 17294, 17991.

VI. Missels, évangéliaires, graduels ; 8828, 8884, 9428, 10500; | Ger. 11521, 11589, 12048, 13246; | Vic. 14282, 14446, 14818; | Sor. 15280, 15614; | Div. 16823, 17305, 18005.

VII. Offices particuliers : 8829, 9468, 10519; | Ger. 11596, 12074, 13259; | Vic. 14453, 14825; | Sor. 16312; | Div. 17330, 18011.

VIII. Livres d'heures : 9471, 10525; | Ger. 13260; | Vic. 14284, 14826; | Sor. 16313; | Div. 17332, 18014.

IX. Rituels, pontificaux : 8898, 9479, 10575; | Ger. 12077, 13313; | Vic. 14455, 14832; | Sor. 15281, 15618, 16316; | Div. 16829, 17333, 18037.

X. Mélanges de liturgie : 8899, 9488, 10586; | Ger. 12089; | Vic. 14835; | Sor. 16320; | Div. 16830, 18048.

XI. Conciles : 8900, 9509, 10588; | Ger. 11597, 12090, 13324; | Vic. 14457; | Sor. 15622, 16321; | Div. 16832, 17339, 18051.

XII. Pères de l'Église et divers auteurs ecclésiastiques : 8832, 8907, 9517, 10592; | Ger. 11613, 12107, 13329; | Vic. 14285, 14458, 14842; | Sor. 15183, 15282, 15628, 16322; | Div. 16723, 16833, 17340, 18060.

XIII. Théologie dogmatique et morale : 9589, 10640; | Ger. 11695, 12334, 13446; | Vic. 14910; | Sor. 15375, 15902, 16405; | Div. 16886, 17491, 18131.

XIV. Sermons : 8919, 9603, 10694; | Ger. 11699, 12404, 13570; | Vic. 14587, 14925; | Sor. 15381, 15932, 16460; | Div. 16892, 17509, 18169.

XV. Théologie ascétique : 9612, 10706; | Ger. 12430, 13593; | Vic. 14584, 14976; | Sor. 16518; | Div. 17521, 18199.

XVI. Théologie polémique et hétérodoxe : 10722; | Ger. 12438, 13632; | Vic. 14983; | Sor. 15390, 15973, 16523; | Div. 17522, 18211.

Digitized by Google

XVII. Mélanges de théologie : 9614, 10727; | Ger. 12440, 13646; | Vic. 14603, 14984; | Sor. 15980, 16528; | Div. 17525, 18216.

XVIII. Droit canon avant Gratien : 8921, 9628, 10740; | Ger. 11709, 12444, 13655; | Vic. 14314, 14992; | Sor. 15391, 15992; | Div. 16897, 17526, 18219.

XIX. Droit canon depuis Gratien : 8923, 9632, 10744; | Ger. 11712, 12452, 13661; | Vic. 14316, 14605, 14996; | Sor. 15393, 15993, 16538; | Div. 16898, 17528, 18223.

XX. Traités de droit canon et mélanges : 8933, 9634, 10745; | Ger. 11720, 12460, 13672; | Vic. 14332, 14618, 15002; | Sor. 15415, 16000, 16545; | Div. 16903. 17534, 18226.

XXI. Droit romain : 8936, 9643, 10747; | Ger. 11723, 12475, 13679; | Vic. 14339; | Sor. 15419, 16001, 16549; | Div. 16905, 18229.

XXII. Droit du moyen-âge et des temps modernes : 8944, 9652, 10753; | Ger. 11727, 12484, 13686; | Vic. 14622, 15006; | Sor. 16008; | Div. 18236.

XXIII. Traités de droit civil et politique et mélanges de droit : 9658, 10760; | Ger. 12486, 13689; | Sor. 16010; | Div. 16916, 17538, 18241.

XXIV. Géographie générale : 8834, 8945, 9660, 10764; | Ger. 11523, 12493, 13698; | Vic. 14351; | Sor. 15184; | Div. 16917, 17542, 18245.

XXV. Histoires et chroniques générales : 8947, 9665, 10768; | Ger. 11728, 12494, 13700; | Vic. 14354, 14623, 15007; | Sor. 15425, 16011, 16550; | Div. 16918, 17543.

XXVI. Mélanges d'histoire générale : 9672, 10781; | Ger. 11524, 11734, 12504, 13706; | Vic. 14627; | Sor. 15426, 16020; | Div. 16926, 17558, 18262.

XXVII. Histoire grecque : 8952, 9677, 10784; | Ger. 12505, 13710; | Vic. 14628, 15015; | Sor. 16022 | Div. 17563, 18270.

XXVIII. Histoire romaine : 8953, 9679, 10786; | Ger. 13711; | Vic. 14360, 14630, 15017; | Sor. 16023, 16554; | Div. 17564, 18272.

XXIX. Mélanges d'histoire ancienne et ouvrages divers sur l'antiquité : 8955, 9688, 10866, | Ger. 12509, 13719; | Vic. 14633; | Sor. 16028, 16557; | Div. 16929, 17569, 18275.

XXX. Histoire des Juifs : 8835, 8959, 9704, 10824; | Ger. 11735,

Digitized by Google

12511, 13720; | Vic. 14361, 14638, 15018; | Sor. 15427, 16031, 16558; | Div. 16730, 16940, 17578, 18278.

XXXI. Histoire ecclésiastique générale : 8960, 9710, 10825; | Ger. 11527, 11736, 12517, 13722; | Vic. 14362, 14642, 15020; | Sor. 15433, 16045, 16561; | Div. 16944, 17581, 18281.

XXXII. Histoire de la papauté : 8988, 9724, 10832; | Ger. 11742, 12537, 13726; | Vic. 14646, 15023; | Sor. 16562; | Div. 16982, 17615, 18288.

XXXIII. Hagiographie : 8995, 9728, 10837; | Ger. 11747, 12582, 13745; | Vic. 14363, 14647, 15024; | Sor. 15436, 16049, 16563; | Div. 16732, 17001, 17620, 18292.

XXXIV. Histoire des ordres religieux : 8836, 8996, 9748, 10876; | Ger. 11788, 12634, 13793; | Vic. 14366, 14658, 15039; | Sor. 16567; | Div. 17642, 18321.

XXXV. Histoire de France en général et suivant l'ordre chronologique : 8837, 9007, 9759, 10906; | Ger. 11793, 12710, 13832; | Vic. 14367, 14663, 15046; | Sor. 16570; | Div. 17008, 17654, 18332.

XXXVI. Histoire des institutions de la France, etc.

A. Institutions ecclésiastiques : 9035, 9798, 10929; | Ger. 11803, 12726, 13845; | Vic. 14666, 15049; | Sor. 16060, 16571; | Div. 17014, 17670, 18340.

B. Histoire diplomatique : 9039, 9804; | Ger. 11823, 12801, 13867; | Div. 17035, 17694.

C. Droits de la couronne, trésor des chartes etc. : 9042, 9813, 10932; | Ger. 12810, 13868; | Div. 17057, 17700, 18345.

D. Administrations diverses : 9045, 9844; | Ger. 12812; | Vic. 14668; | Sor. 16066; | Div. 18347.

E. Mélanges : 9071, 9852, 10933; | Ger. 11825, 13869; | Sor. 15438; | Div. 17058, 17707, 18349.

XXXVII. Histoire de la France suivant l'ordre des localités :

A. Alsace : 8839, 9074, 9854, 10934; | Div. 17076.

B. Auvergne : 9084, 9855, 10935; | Ger. 11840, 12818; | Div. 17077, 17714, 18351.

C. Béarn : 10936.

D. Berry et Bourbonnais : 9088, 9861; | Ger. 12819, 13870; | Div. 18352.

E. Bourgogne : 8840, 9089, 9866, 10937; | Ger. 12821, 13872; | Div. 17080, 17715, 18353.

Digitized by Google

F. Bretagne : 9093, 9888; | Ger. 12825; | Div. 17092, 17723.

G. Champagne : 9095, 9893, 10941; | Ger. 13878; | Vic. 15054; | Div. 17094, 17724, 18355.

H. Dauphiné : 9121, 9908, 10949; | Ger. 11841, 13879; | Div. 17102, 17728, 18356.

I. Flandre et Artois : 9124, 9914, 10967; | Ger. 11842, 12826, 13880; | Vic. 14670, 17736, 18357.

K. Franche-Comté : 9129, 9932, 10973; | Div. 17104.

L. Guienne, Périgord, Quercy et Rouergue : 9131, 9933, 10975; | Ger. 12829, 13893; | Div. 17105, 17732, 18358.

M. Ile-de-France : 9148, 9940, 10976; | Ger. 11845, 12831, 13882; | Vic. 14368, 14671, 15055; | Sor. 15439, 16070, 16572; | Div. 17107, 17738, 18360.

N. Languedoc : 9173, 9988, 11007; | Ger. 11846, 12853; | Vic. 14688, 15066; | Div. 17114, 17746.

O. Limousin et Marche : 9193, 10008, 11019; | Ger. 12858, 13894; | Div. 17116, 17749, 18363.

P. Lorraine : 9202, 10011, 11020; | Ger. 12859, 13896; | Div. 17121, 17751.

Q. Lyonnais : 9205, 10031, 11026; | Ger. 12868; | Div. 17122, 17753, 18366.

R. Maine, Anjou, Touraine : 9206, 10037, 11029; | Ger. 12871, 13897; | Vic. 15067; | Sor. 16073; | Div. 17123, 17754, 18367.

S. Nivernais : 9207, 10047; | Ger. 13903; | Div. 17130.

T. Normandie : 9208, 10048, 11032; | Ger. 12883, 13904; | Vic. 14377, 14689, 15068; | Div. 16738, 17131, 18368.

V. Orléanais et pays Chartrain : 9217, 10089, 11061; | Ger. 12886; | Div. 17138, 17755.

W. Picardie : 9225, 10110, 11064; | Ger. 12888, 13907; | Sor. 16074; | Div. 17141, 17757, 18370.

X. Poitou, Saintonge et Angoumois : 9230, 10122, 11077; | Ger. 12896, 13912; | Vic. 15069; | Div. 17147, 18376.

Y. Provence et comtat Venaissin : 9236, 10125, 11078; | Ger. 11850, 12899, 13914; | Div. 17778.

Z. Savoie : 9245, 10129; | Ger. 12901; | Div. 17779.

Digitized by Google

XXXVIII. Histoire d'Italie : 8842, 9255, 10131, 11083; | Ger. 12902, 13917; | Vic. 14691, 15070; | Sor. 16076, 16577; | Div. 17150, 17780, 18405.

XXXIX. Histoire d'Espagne et de Portugal : 9259, 10149, 11094; | Ger. 12923; | Vic. 14692; | Div. 18407.

XL. Histoire d'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suisse : 9262, 10153, 11095; | Ger. 11851, 12931, 13925; | Div. 17152, 17788, 18408.

XLI. Histoire d'Angleterre, du Danemark, etc. : 9318, 10184, 11107; | Ger. 12942, 13935; | Vic. 15073; | Sor. 16078.

XLII. Histoire d'Asie (y compris les croisades), d'Afrique et d'Amérique : 9319, 10188, 11112; | Ger. 12945, 13936; | Vic. 14378, 15074; | Sor. 16079; | Div. 17153, 17800, 18415.

XLIII. Philosophie ancienne : 9320, 10191, 11115; | Ger. 11855, 12946, 13937; | Vic. 14380, 14694, 15078; | Sor. 16080, 16579; | Div. 17154, 17806, 18419.

XLIV. Philosophie du moyen-âge : 10200, 11130; | Ger. 12964, 13959; | Vic. 14382, 14700, 15091; | Sor. 15447, 16095, 16601; | Div. 17155, 17817, 18425.

XLV. Philosophie moderne et mélanges philosophiques : 9324, 10212, 11139; | Ger. 12975, 13969; | Vic. 15109; | Sor. 16138, 16624; | Div. 17836, 18432.

XLVI. Sciences physiques : 10223, 11188; | Ger. 12990, 14005; | Vic. 14385, 14717, 15111; | Sor. 15452, 16141, 16633; | Div. 17837, 18470.

XLVII. Histoire naturelle et agriculture : 9325, 10226, 11206; | Ger. 11857, 12995; | Vic. 14387, 14724, 15112; | Sor. 16162; | Div. 17156, 17843, 18495.

XLVIII. Médecine : 9329, 10233, 11214; | Ger. 11860, 12999, 14023; | Vic. 14389, 14731, 15113; | Sor. 15455, 16174, 16640; | Div. 17157, 17846, 18498.

XLIX. Mathématiques : 9335, 10245, 11241; | Ger. 11863, 13009, 14064; | Vic. 14735, 15118; | Sor. 15460, 16197, 16644; | Div. 17858, 18503.

L. Sciences occultes : 9336, 10270, 11263; | Ger. 13015, 14071; | Div. 17870, 18510.

LI. Beaux-arts : 9337, 10274, 11266; | Ger. 13020, 14080; | Vic. -

Digitized by Google

14739, 15128; | Sor. 16213, 16662; | Div. 17872, 18514.

LII. Arts mécaniques, art militaire, gymnastique et jeux : 10278, 11269; | Ger. 13022, 14081; | Div. 17158, 17873.

LIII. Linguistique en général et langues orientales : 9340, 10287, 11270; | Ger. 14083; | Div. 18516.

LIV. Grammaire et lexicographie latine : 8844, 9341, 10289, 11272; | Ger. 11529, 11864, 13023, 14084; | Vic. 14742, 15130; | Sor. 15462, 16215, 16665; | Div. 17159, 17874, 18519.

LV. Orateurs, rhéteurs et prosateurs divers : 9343, 10300, 11287; | Ger. 13038, 14114; | Vic. 14749, 15138; | Sor. 16223, 16672; | Div. 17165, 17883, 18525.

LVI. Poésie : 9344, 10301, 11302; | Ger. 11866, 13012, 14132; | Vic. 14755, 15142; | Sor. 16234, 16687; | Div. 17894, 18543.

LVII. Epistolaires : 9349, 10336, 11376; | Ger. 11867, 13056, 14166; | Vic. 14394, 14761, 15165; | Sor. 16247, 16711; | Div. 17911, 18582.

LVIII. Fables, romans, devises, proverbes, facéties, mélanges littéraires : 9350, 10356, 11392; | Ger. 13064, 14176; | Sor. 16256; | Div. 17166, 18596.

LIX. Bibliographie : 8845, 9352, 10364, 11400; | Ger. 11868, 13065, 14178; | Vic. 14767, 15168; | Sor. 15464; | Div. 17167, 17916, 18601.

LX. Mélanges et recueils formés de fragments de divers manuscrits: 9376, 10399, 11411; | Ger. 11884, 13089, 14192; | Vic. 14769, 15170; | Sor. 16718; | Div. 17177, 17929, 18611.

Une fois que l'ordre des volumes a été arrêté dans les différentes séries, chacun d'eux a reçu un numéro, et le soin le plus scrupuleux a été apporté à cette opération, de sorte que la série des cotes se poursuit régulièrement de 8823 à 18613, sans qu'on ait sauté aucun numéro et sans qu'on ait jamais répété des cotes en y ajoutant des sous-chiffres, des lettres, ou les mots *bis, ter,* etc. [1]

1. On a cependant fait une exception. Dans la série constituée en 1862, sous le n° 10112, était conservé un cartulaire du comté de Pontieu. M. le marquis de

Digitized by Google

La cote de chaque volume, dans les cinq dernières séries du fonds latin, se compose donc d'un simple numéro, précédé du mot *latin*, et cette cote est imprimée en gros caractères sur le dos du volume, puis sur le plat intérieur au commencement. Inutile de faire ressortir les avantages de cette régularité pour la recherche et le replacement des manuscrits sur les rayons de la bibliothèque, pour les recolements et aussi pour l'exactitude des citations.

CHAPITRE V.

FONDS LATIN DES NOUVELLES ACQUISITIONS.

Pour enregistrer les manuscrits latins qui doivent être ajoutés aux anciennes collections de la Bibliothèque, on ouvrit, en 1862, une nouvelle série, appelée fonds latin des Nouvelles acquisitions, dans laquelle les cotes 1-1000 furent réservées aux volumes de petit format; les cotes 1001-2000 aux volumes de moyen format; les cotes 2001-2500 aux volumes de grand format; les cotes 2501 et suivantes aux volumes de très-grand format.

Nous avons vu que les manuscrits qui avaient été insérés depuis 1862 jusqu'en 1867 dans le fonds latin des nouvelles acquisitions, sous les nos 1-110, 1001-1142, 2001-2073 et 2501 ont été versés en 1868 dans la sixième série du fonds latin, de manière que le fonds latin des nouvelles acquisitions ne renferme plus que les volumes qu'on y a insérés depuis 1868 sous les cotes 111 et suivantes, 1143 et suivantes, 2074 et suivantes, 2502 et suivantes. En voici l'inventaire, dans l'ordre même où les insertions ont été faites.

111 Vie de Cicéron par Plutarque, traduite par Léonard l'Arétin. — Synonymes de Cicéron (30). — Vers des douze sages (54). — XV s. Pap.

112 Isidori liber de natura rerum. — Hieronymi epistola de

Belleval ayant donné à la Bibliothèque, en 1870, un exemplaire manuscrit des tables très-amples qu'il a dressées pour ce cartulaire, on n'a pas cru pouvoir séparer les tables du recueil auquel elles se rapportent; le volume qui les contient a donc reçu la cote 10112 bis.

Digitized by Google

honorandis parentibus (150). — Liber patriarche Venetiarum de interiori conflictu (153). — Liber s. Ambrosii de vinea Nabuthe israelite (192). — Liber ejusdem de jejunio (205). — xv s. Pap. — A la fin et d'une autre main, le traité de Franciscus Novellus sur l'origine de la barrette rouge des cardinaux.

113 Joannis Oweni epigrammata, multaque sunt postea cum latina tum gallica. Parisiis, 1701. Recueil fait par ou pour Pierre Menissier.

114 Neuf petits fragments des ornements d'un livre d'heures du xve siècle. Sur le premier est une bannière de gueules au lion d'or accompagné de deux molettes de même.

115 Registre de l'église d'Yèbles (Seine-et-Marne, canton Mormant), contenant un obituaire, un état des biens et des charges, un calendrier, un ordre des offices. xiv et xv s.

116 Bréviaire de Clermont. xv s. En tête, calendrier du couvent des dominicains de Clermont, écrit au xiii s. avec additions plus récentes.

117-124 Papiers de Souciet, classés comme il suit : Vol. 117, mémoires divers. — Vol. 118 et 119, sur Fl. Josèphe. — Vol. 120 et 121, notes alphabétiques. — Vol. 122, chronologie, période julienne. — Vol. 123 et 124, chronologie.

125-126 Petri Danielis Huetii Demonstratio evangelica. Ms. autographe.

127 Oratio habita in regio Galliarum collegio a Francisco Petis Delacroix de Arabicæ linguæ dignitate, ubertate ac utilitate, die Jovis xvii mensis Aprilis anno 1692.

128 Liber Politoris, quo liber qui inscribitur Speculum veritatem ostendens extergitur et politur, adversus sectam christianorum præsertim contra librum illum. Achevé de traduire en 1655.

129 Hagi Chalifæ tabulæ historicæ; latinas ex turcicis fecit Jo. Jac. Reiske. Copie faite à Lubeck en 1787 par J. B. Kochler.

130 Historiæ ex alcorano depromptæ. xviii s.

131 Tragédie intitulée Passio divi Lamberti. Commencement du xvi s.

Digitized by Google

132 Traité sur les maladies des intestins; notes sur les aphorismes d'Hippocrate et discours académiques, par un médecin de Paris, qui accepta la charge de médecin de la Charité, le 5 août 1638. XVII s.

133 Johannis Bocatii liber de montibus, silvis, fontibus, lacubus, fluminibus, stagnis seu paludibus et ultimo de nominibus maris. XV s. Pap.

134 Magni Basilii libellus ad nepotes, a Leonardo Aretino e greco in latinum conversus. — Isocratis sermo de regno, a Bernardo Justiniano, Leonardi filio, e greco in latinum versus eloquium (11). — Leonardi Aretini oratio in qua Heliogabalus Augustus matronas Romanas orat ad meretriciam invitans (19). — Epigrammata (23). — Nicolaus Luscus Francisco Lusco (24). — Brutus Ciceroni (24 v°). — Sententie : Alienum est omne quicquid optando evenit etc. (27 v°).—Orationes (33). — Tancredi fabula, auctore Leonardo Aretino (45). — Griseldis fabula, auct. Fr. Petrarcha (51 v°). — Libellus de paupertate (60 v°). — Antonii Becariæ epigrammata (69). — XV s. Pap.

135 Gasparini Barzizii Pergamensis epistole missive. — Joh. Marii Philelfi ad Theodorum Gazzen de paupertate liber (18).—Ad Philippum Mariam, Mediolanensium ducem, Marii Philelfi oratio de ejus divinis laudibus (29 v°). — Formules de lettres (34). — Formules de conversation en italien et en latin (47). — Epistola b. Ambrosii (55 v°). — XV s. Pap.

136 Aveux rendus à Guillemette fille de feu Hubert de Roussillon, de 1386 à 1388. Ces actes sont passés devant un notaire du comte de Savoie.

137 Catalogues des mss. de S. Julien de Tours, de Fleury en 1552 (9), d'Engelberg en Suisse (28) et de S. Germain des Prés (43). — XVIII s.

138 Ierapigra magistri Egidii de Corboilo ad purgandos prelatos. XIII s.

139 Registre de l'inquisition de Carcassonne, de 1249 à 1257. Fac-simile photographique, fait en 1869, d'un ms. sur papier appartenant à la bibliothèque de Clermont.

140 Manuel de médecine. XVII s.

141 Felix Augustinensium communitatis Bituricensis exor-

Digitized by Google

dium et progressus in provincia Franciæ ab anno 1594 ad annum 1622, auctore Christino Francæo. XVII s.

142 Joannis Boyvinii, Sequani, in Dolana curia senatoris, ad D. Philippum Chiffletium epistola, ad observationem Ericii Puteani de Flavia Domitilla quam vulgo virginem et martyrem prædicant. XVII s.

143 Duplum aut copia libri seu descriptionis ordinarii observari soliti, in quantum attinet debitum reverendi domini prioris ac dominorum religiosorum ceterorumque prebendatorum atque officiariorum insignis prioratus conventualis B. Mariæ Thallueriarum, ordinis S. Benedicti, Gebennensis diocesis, quod ordinarium ab antiquissimo tempore juxta formam, ritum modumque infra sequentem rite observari solitum est, qui liber aut descriptio vulgariter Consuetudinarium vocatur. XVI s.

144 Noticia linguæ Sinicæ. XVIII s. Il n'y a que les trente premières pages.

145 Explicatio eorum quæ spectant ad declarationem præclari imperatoris Kam Hi circa Cæli, Confucii et Avorum cultum, datam anno 1700. Accedunt primatum doctissimorumque virorum et antiquissimæ traditionis testimonia. Opera patrum societatis Jesu Pekini pro evangelii propagatione laborantium. Exemplaire imprimé selon le système des Chinois.

146 De privilegiis monasterii Sancti Germani Parisiensis a Jo. B. du Hamel, Baiocensi cancellario, dissertatio altera. 1668.

147 Deux petits registres sur papier, réunis en un volume, contenant des actes notariés relatifs à la seigneurie d'Aixe-sur-Vienne en Limousin. Fin du XIV s. et commencement du XV.

148 Epigrammes de s. Prosper, avec commentaires. L'ordre de construction a été marqué par des lettres tracées en rouge au-dessus des mots. XIII s.

149 Feuillet d'un livre d'heures écrit et enluminé avec beaucoup de luxe. Le parchemin a été teint en pourpre, et l'écriture est en lettres d'argent. XV s.

150 Rouleau mortuaire, dont le commencement manque. Sur la partie qui subsiste, le porteur, qui se nommait Jean

Digitized by Google

Wyart, a recueilli, en 1432 et 1433, environ 270 réponses (tituli) dans divers établissements des diocèses de Cambrai, Liége, Trèves, Metz, Toul, Besançon, Noyon, Arras, Tournai, Thérouanne, Laon et Cologne.

151 I. Cahier de papier, ayant fait partie d'un registre de Jean Hélizée, notaire à Anduze; il contient la minute d'actes reçus pendant le mois de février 1364.

II. Registre de la cour de l'évêque de Nîmes établie à Anduze, pour les années 1392-1394. Au registre sont jointes 11 lettres ou cédules des années 1392-1416. Le tout sur papier.

152 Recettes de médecine, les unes en latin, les autres en français. Vers 1400. Papier.

1143 Discrepantiæ textus armenici a græco in psalmis, a J. Fr. de Brezillac. XVIII s.

1144 Pappi Alexandrini mathematicarum collectionum liber tertius cum commentariis Federici Commandini Urbinatis. XVI s.

1145 Anciens usages de l'ordre de Citeaux. XIII s. On y a ajouté au XVIII s. les décrets du concile général de 1738 (98), et au XIII et XIV s. des lettres d'Alexandre IV (83 v°) et de Clément V (95), une charte du 4 mai 1201 sur les rapports des abbayes de Pontigny et de Cadouin (96 v°), et un statut de 1239 relatif à un vase d'or affecté à la conservation du saint Suaire dans l'abbaye de Cadouin (97 v°).

1146 Actes passés au profit de Sacerdos de Calvimont, curé de Plazac en Périgord. Fin du XV et comm^t du XVI s. Pap.

1147 Minutes de François de Glaine, notaire au bourg de Saint-Antoine en Périgord. 1491. Pap.

1148 Aveux rendus à Pierre de Bar et à Antoine de Bar, pour des biens sis au diocèse de Lavaur, en 1507, 1532, 1533 et 1534. Parch.

1149 Andreæ Alciati Mediolanensis, jurisconsulti, antiquæ inscriptiones veteraque monumenta patriæ. XVII s. De plusieurs mains.

1150 Phalaridis epistole, cum Francisci Aretini proœmio. — Pogii Florentini orationes (21). — Gasparini Perga-

Digitized by Google

mensis in funere d. Martiani Terdonensis (41 v°). — Varia. — Epistola B. Ignatii ad B. Mariam (45 v°). — Dominici Veneti, episcopi Brixiensis, oratio Romæ anno 1468 habita (46). — Pauli II epistola (46). — Pii II oratio (48 v°) et epistola (49). — De regibus Hierosolimitanis (50). — xv s. Pap.

1151 Epistolæ Colucii Pyerii (2), Antonii Lusci (6, 39), Florentinorum (7, 10, 14, 30, 37 v°), G. cardinalis de Petramala (9), Bonifacii IX (13), Petrarce (19), Turchorum ad papam (40 v°), communitatis Florentiæ ad ducem Venetorum (44 v°). — Declamatio Avogarii Vicentini (32). — Augustinus, de vero cultu (45). — Lentuli et Pontii Pilati epistolæ de Jesu Christo (71 v°). — Oratio Demosthenis ad Alesandrum (72 v°). — xv s. Pap.

1152 Colutii Pieri declamationes. — Epistole Colutii (4 v°), Bernardi Muglensis (10 v°), Florentinorum (12, 15 v°, 29 v°, 31 v°, 67), Joh. Galeaz comitis Virtutum (15), communis Senarum (28 v°), Petrarce (31 v°, 65), Ant. de Luschis (41 v°), Antonie comitisse (45), Romanorum (45 v°), Seb. de Georgiis (45 v°), Jo. Magini de Lunesana (46 v°), Baylardini de Leniaco (47, 66 v°), domini Galeaz Vicecomitis (47 v°, 65 v°), Ant. de la Scala (49), Pauli de Picheriis (50 v°), Greg. de Azanello (53), Steph. de Columpna (56), Tadei de Pepulis (57), Ladizlai regis Ungarie (58). — Colucii invectiva cum responsione Hengirani de Brachis (31). — Brutus Tulio Ciceroni (40). — Julius Cesar Opio Cornelio (41 v°). — B. Bernardus, de cura rei familiaris (54 v°). — Epistula Carnisprivii (58 v°). — Epistola missa per gallinas vulpi (59). — Carmina varia. — Rithmi per Jullium Cesarem compositi de lamentatione Edipi (61). — Versus Fr. Petrarce (63), Gabririi de Zamorcis (63 v°), et Uberti Decembris (64). — Dictum Bertani de vitando consilium ebriosorum (64 v°). — xv s. Pap.

1153 Proverbia Salomonis ordine alphabetico. — Dicta notabilia ex Valerio Maximo etc. (42). — Prophetia de anno 1435 (42 v°). — Pie orationes (43 v°). — Ad lumen oculorum restaurandum etc. (45 v°). — De rebellione civitatis Januæ anno 1436 (46 v°). — Epistola

Digitized by Google

Januensium ad ducem Mediolani (47). — De s. Maria (49). — Corpora sanctorum in civitate Mediolani jacentia (105 v°). — Melibeus et Prudentia, auct. Albertano (107). — Ejusdem liber de doctrina dicendi et tacendi (129). — Tractatus asceticus : Exurgens anima quedam versus honorem Dei..... (135). — Ratio lune secundum Tarquinum (156). — Sur les cérémonies de la messe, en italien (160). — Proverbia (165 v°). — xv s. Pap.

1154 Opuscules de piété en italien (1, 170 v°). — Relation écrite par Taddeus de Gualandis, de Pise, d'une descente faite au puits de S. Patrice en 1358 par un chevalier français nommé Louis (7). — Evangile de Nicodème (11). — Sur les six âges du monde (16). — Destruction de Jérusalem par Titus (17). — Naissance de Pilate (19 v°). — Invention de la sainte Croix (20). — Vies de saints tirées de la Légende dorée (23). — Portes, palais et temples de Rome (172). — Indulgences des églises de Rome (173 v°). — Miracles de Notre-Dame (177 v°). — Lieux sacrés de la Terre-Sainte, en italien (180). — xv s. Pap.

1155 Copie du cartulaire de Lérins faite d'après l'original des archives des Alpes-Maritimes par M. l'abbé Tisserand. 1868.

1156 Analyse par ordre chronologique des chartes contenues dans le cartulaire de la chartreuse de Montrieux, aux archives du Var, par MM. Vienne et Teissier. 1840 et 1869.

1157 Traités de Baldus sur les usages des fiefs et sur la paix de Constance (148). Ecrit en 1446 sur des feuillets d'un registre du xiv s. qu'on a grattés. Au commencement, notes sur des événements italiens de 1454 et 1456. A la fin, privilége de Tancrède pour les Napolitains.

1158 Uranographia Mongolica sive nomenclatura siderum quæ ab astronomis Mongolis agnoscuntur et describuntur. 1812.

1159 Circa tertium Sententiarum. — Circa secundum Sententiarum (194) : Compilation faite, d'après Alexandre de Hales par magister Jodocus Gartner de Perching. —

Digitized by Google

Divers traités de s. Jean Chrysostôme (277).—Sermons de s. Augustin (332). — xv s. La première partie est de l'année 1448. Papier.

1160 Distinctiones 18-50 supra quartum Sententiarum. xv s. Pap. Au bas de la dernière page est le nom de Heinricus Laug.

1161 Sermons divers copiés en 1423 par Henri Teyner. Au haut du fol. 157 : Sermones Bertrandi super epistolas dominicales per circulum anni.

1162 Sermones dicendi per adventum Domini de historia Judith. — Sermones quadragesimales fratris Johannis de S. Geminiano (38). — Tractatus universitatis studii Lippsensis (295). — Pap. xv s. Partie datée de 1444.

1163 Sermons, principalement pour les fêtes des saints. En tête de plusieurs (200 v°, 203 et 206), le nom de Milicius, qui désigne sans doute Johannes Milicius, archidiacre de Prague, mort en 1374. xv s. Pap.

1164 Sermones a principio Adventus : Ecce rex tuus venit. xv s. Pap.

1165 I. Sermons divers. xv s. Pap.
II. Joh. de S. Geminiano quadragesimale (124). 1422. Pap.

1166 Sermons divers. xv s. Pap.

1167 Opus postillarium de ewangeliis dominicalibus, compilatum a fratre Jordano de Quedelinburg. xv s. Pap.

1168 Sermones domini Bertrandi cardinalis de ordine Fratrum Minorum super epistolis quadragesimalibus et dominicalibus. 1449. Pap.

1169 Sermones de tempore. Dans les interlignes, notes en allemand. Au haut du fol. 136 : Sequitur sermo, dominica infra ascensionem Domini, secundum Philippum de Monte Talerio. xv s. Pap.

1170 Liber quatuor novissimorum qui vocatur Cordialis de morte. — Alique questiones de judicio particulari ipsius anime, collecte ex summa b. Thome de Aquino (29 v°). — Summula rudium (36). — Sermones (70). — Officiarius de sanctis per circulum anni (126). — xv s. Pap.

1171 Exemplaire original de plusieurs ouvrages de Bernard

Digitized by Google

Gui. Catalogus pontificum Romanorum.—Imperatores Romani (121). — De origine prima Francorum (134). — Arbor genealogie regum Francorum (134 v°). — Reges Francorum (156). — Comites Tholosani (169). — De tempore celebrationis conciliorum (173). — De officio misse (184). — Casus qui contingere possunt in celebrando (187). — Nomina discipulorum Domini Jhesu Christi (190). — Nomina episcoporum Tholose (200). — Nomina episcoporum Lemovicensium (204). — Nomina sanctorum Lemovicensis dyocesis (209 v°). — Priores Grandimontis (218). — Priores ordinis Artigie (221). — De fundatione et progressu monasterii S. Augustini Lemovicensis (222). — Precepta decalogi (223). — De articulis fidei (225). — De sacramentis ecclesie (227). — De dotibus glorie beatorum (227 v°). — Commencement du XIV s.

1172 Copies de capitulaires et d'actes du règne de Charlemagne d'après des ouvrages imprimés. Fin du XVIII s.

2074-2076 Traduction latine du commentaire d'Eustathe sur l'Iliade par Capperonnier. XVIII s. Ms. autographe.

2077 Epistolæ et evangelia solemnium festivitatum juxta ritum S. ordinis Fratrum Prædicatorum pro majori conventu et collegio Sancti Jacobi Parisiensis. Scripsit P. F. Ludovicus Hayet, religiosus conventus Bituricensis Prædicatorum anno 1700. Peint. Parch.

2078 Actes du XV et du XVI s. relatifs à l'église de Castres. XV et XVI s. Parch.

2079 Collection de 34 chartes originales, depuis 1085 ou environ jusqu'en 1481.

2080 Collection de chartes originales.

2081 Collection de chartes originales relatives à divers lieux de Guienne et de Languedoc, du XIII au XVI s.

2082 Mémoire relatif au castrum vetus de Rozanis, dans lequel sont exposés les différends de la maison de Castelbon et de la maison d'Aragon. 12 décembre 1408.

2083 Vita beati magistri Mesrop, qui primus caracteres armenicos invenit, composita a discipulo ipsius nomine Coriun, ex armenico in latinum translata. Lacroix scripsit, dictante archiepiscopo Uscano. XVIII s.

Digitized by Google

2084 Collection de 54 pièces, la plupart sur parchemin, qui sont différents actes reçus par des notaires du duc de Savoie depuis 1432 jusqu'en 1660. Ce sont d'anciennes couvertures de registres.

2085 Copies des titres relatifs à la famille de Bauffremont, du XII au XVI S. Les copies sont du XVIII S.

2503 Recueil de 924 actes originaux, ou environ, rangés par ordre chronologique, du XII au XVIII S. Ce recueil a été formé par Monteil, qui l'a intitulé : Recueil de 924 actes originaux des notaires des différentes villes de France.

2504 Convention conclue entre les habitants de Majorque et plusieurs citoyens de Barcelonne, confirmée le 5 avril 1393 par Jean, roi d'Aragon, et par la reine Yolent. Le texte de la convention est en langue vulgaire. Rouleau au bas duquel sont les signatures du roi et de la reine.

2505 Collection de chartes originales scellées.

CHAPITRE VI.

PROJET D'UN CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS LATINS.

Tous les manuscrits latins que la Bibliothèque nationale possède à la date du 1er août 1871 sont catalogués ou inventoriés soit dans le catalogue de l'ancien fonds publié en 1744, soit dans les inventaires des nouvelles séries qui ont paru depuis quelques années, d'abord dans la Bibliothèque de l'École des chartes, puis en fascicules séparés. Ainsi se trouve satisfaite, pour une des plus importantes sections du département des manuscrits, la demande d'un inventaire général de toutes les collections de la Bibliothèque que faisait expressément en 1858 la commission chargée de rechercher les améliorations qui pourraient être introduites dans ce vaste établissement. Mais les nouveaux inventaires, et même le catalogue imprimé en 1744, ne sauraient être considérés comme des travaux définitifs. Les inventaires sont infiniment trop écourtés et le catalogue de l'ancien fonds ne fournit pas lui-même toutes les indications nécessaires.

Digitized by Google

Il reste donc à rédiger et à publier un catalogue développé et raisonné de nos 19700 manuscrits latins. Bien que la préparation de ce travail soit encore relativement peu avancée, il n'est pas inutile d'appeler l'attention du monde savant sur les principaux détails de l'entreprise et de poser plusieurs questions que l'administration de la Bibliothèque décidera avec plus de confiance quand elle aura recueilli l'opinion des juges les plus compétents.

Un premier point à examiner, c'est de savoir quel ordre sera suivi. Malgré le mélange que présentent beaucoup des manuscrits du moyen-âge et des temps modernes, il est certain qu'un très-grand nombre de volumes peuvent être classés systématiquement, et qu'il y a un immense avantage à réunir en un seul groupe tous les exemplaires d'un même ouvrage. Mais, d'un autre côté, les numéros que portent les manuscrits de l'ancien fonds sont consacrés par une habitude de cent trente ans, et ceux qui ont été assignés aux manuscrits des nouvelles séries ont déjà reçu par la publication des inventaires une telle notoriété qu'en les changeant on amènerait infailliblement les plus regrettables confusions; d'ailleurs, on ne pourrait pas modifier le rangement des manuscrits des nouvelles séries sans comprendre dans une refonte générale les manuscrits de l'ancien fonds. Selon toute vraisemblance, il n'y aura donc pas lieu de changer les cotes que portent aujourd'hui les manuscrits latins. Mais rien n'empêcherait de décrire les manuscrits, non pas d'après l'ordre des cotes, mais d'après l'ordre des matières. Les volumes conserveraient ainsi les numéros sous lesquels ils sont connus et chaque division du catalogue offrirait tous les manuscrits analogues réunis dans un ordre méthodique.

Le plan général arrêté, il faut déterminer le plan de chaque notice en particulier.

Pour être satisfaisante, une notice de manuscrit doit mentionner tous les ouvrages, morceaux ou fragments contenus dans le volume, avec les rubriques initiales et finales, et avec les premiers et les derniers mots, mais seulement quand les manuscrits ont quelque importance et que ces indications sont nécessaires pour donner une idée nette de la pièce en question. Les noms des auteurs sont à relever tels que les fournissent les manuscrits. Quand les noms d'auteurs ne sont pas marqués dans les manuscrits, il est bon de recourir aux recueils bibliographiques pour combler cette lacune. Parfois, le meilleur et le plus court moyen

Digitized by Google

de déterminer l'identité d'un traité ou d'une pièce consiste à renvoyer à une édition bien connue, ou à un de ces répertoires diplomatiques qui sont dans toutes les bibliothèques.

Il est indispensable d'indiquer à quel feuillet ou à quelle page commence chacun des morceaux renfermés dans un volume. Par là on abrège singulièrement les recherches, surtout quand il s'agit de gros manuscrits dans lesquels sont réunies beaucoup de pièces différentes.

Le nombre exact des pages ou des feuillets d'un volume doit être énoncé, pour en faire connaître approximativement l'étendue, et pour mettre à même de constater les mutilations qui pourraient être commises après la rédaction du catalogue.

La détermination du format présente une légère difficulté. Les termes *in-folio, in-quarto, in-octavo,* n'ont rien d'absolu quand on les applique à des manuscrits : aussi commencent-ils à être généralement abandonnés. Depuis une dizaine d'années on les a remplacés au département des manuscrits par les termes *très-grand* ou *atlas, grand, moyen* et *petit,* suivant que la taille du volume mesurée sur les plats extérieurs dépasse 50 centimètres, qu'elle est comprise entre 50 et 37, ou bien entre 37 et 27, ou enfin qu'elle n'atteint pas 27. Dans un catalogue détaillé il y aurait tout avantage à donner plus rigoureusement encore la taille de chaque volume. On pourrait donc, en suivant un exemple déjà donné par plusieurs auteurs de catalogues, mesurer en centimètres et en millimètres la hauteur et la largeur des manuscrits, en tenant compte du corps même du manuscrit, et non pas des plats de bois ou de carton, dont les dimensions peuvent être modifiées par un changement de reliure.

Le caractère de l'écriture et l'âge de la transcription ne sauraient être indiqués avec trop de précision. Aussi faut-il relever toutes les notes et toutes les particularités qui, en dehors des données paléographiques, peuvent jeter quelque lumière sur la date des manuscrits.

Les peintures et les ornements ne peuvent être signalés que d'une façon très-sommaire : des descriptions minutieuses prendraient trop de place et feraient perdre de vue le but principal du catalogue. Il faut donc y renoncer, et n'en éprouver aucun regret, puisque la description des peintures et des ornements de nos manuscrits fera l'objet d'un travail spécial que l'administration de Bibliothèque a confié à M. Bordier.

Digitized by Google

Le savant qui consulte un manuscrit a souvent grand intérêt à en connaître l'histoire : aussi le catalogue devrait-il, autant que possible, déterminer brièvement l'origine de chaque volume et énumérer les personnages ou les établissements qui l'ont possédé au moyen-âge ou dans les temps modernes. Il devrait même enregistrer les cotes que le manuscrit a portées avant le classement actuel soit à la Bibliothèque soit dans les collections célèbres dont il a fait partie. Par là seront facilement reconnus les exemplaires cités par nos prédécesseurs à une époque plus ou moins ancienne.

La reliure d'un volume est parfois l'une des particularités les plus intéressantes de son histoire. Il conviendrait donc d'en signaler la nature, ne fût-ce que pour faciliter à l'avenir la recherche des manuscrits qui n'auraient pas été remis à leur place sur les rayons de la Bibliothèque.

Un catalogue rédigé sur ce plan, et complété par d'amples tables alphabétiques et méthodiques, répondrait à tous les besoins de la science moderne, et mettrait en pleine lumière les inépuisables trésors de notre fonds latin. Il serait d'ailleurs en parfaite harmonie avec les catalogues qu'a récemment publiés l'administration de la Bibliothèque et dont le plan, tout en restant uniforme, n'exclut pas des améliorations de détail suggérées par l'expérience et quelquefois commandées par la nature de certaines classes de manuscrits.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google